

COMPTE RENDU
du Conseil municipal de Virazeil
Séance d'installation du 22 mars 2026 – 18 h 30

PRESENTS : BONNET Christophe – CARESMEL Florian – COURREGELONGUE Christophe - DUPUY Lory – LAGASSAN Hélène - LATASTE Jean-Claude – LEBEDINSKY Alexandre – MARREL Loriane – MARTINETTI-BRICE Renée – PARAGE Marie-Line – PAULAY Vincent – PIRA Pascal - RAUZIERES Vincent – REVERTE Antoine – REY-LE-MEUR Pascal - RIGO Olivia – SCAFFINI Sylvie – VALENTI Monique – ZOIA Annie

POUVOIRS : -

ABSENTS : -

PARAGE Marie-Line a été désignée comme secrétaire de séance

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 27 janvier 2026

Madame MARTINETTI-BRICE Renée, doyenne d'âge, ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour de ce conseil municipal.

Elle prononce un discours au nom de toute l'équipe d'Unis pour Virazeil, qui remercie les 687 votants, soit près de 83% des votants et 100% des exprimés, qui ont témoigné leur confiance dès le 1^{er} tour. Ce résultat est considéré comme un encouragement et un devoir pour la mise en œuvre du programme, préparé par toute une équipe de 19 élus et 2 remplaçants aux compétences très diversifiées. L'équipe a le souhait de permettre à toutes les Virazeillaises et les Virazeillais du mieux vivre ensemble, dans un esprit de respect et de tolérance.

S'ensuit l'appel des conseillers municipaux, afin de constater le quorum.

1) Election du maire

Madame MARTINETTI-BRICE Renée rappelle les modalités du vote en faisant lecture des articles L2122-4 et L2122-7.

Le conseil municipal désigne 2 assesseurs pour le bureau de vote, il s'agit des 2 plus jeunes conseillers : CARESMEL Florian et DUPUY Lory.

Madame MARTINETTI-BRICE Renée fait un appel à candidatures. Monsieur COURREGELONGUE Christophe se porte candidat au poste de Maire. Chaque conseiller est ensuite appelé à voter.

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise : 19 voix POUR. Monsieur COURREGELONGUE Christophe est élu Maire, à la majorité absolue.

Madame MARTINETTI-BRICE Renée remet l'écharpe tricolore à Monsieur le Maire, tout en lui exprimant tous ses vœux de réussite pour cette 3^{ème} mandature.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle lui accorde et assure de tout faire pour en être digne.

Il rappelle les résultats des élections municipales, de 687 suffrages exprimés, en progression de 183 voix comparé à 2020.

Monsieur le Maire salue le travail des anciens élus, notamment, M. BRIEDA Eric, Mme CELLOT Jennifer, M. GLANES Patrick, M. MARTINEZ Javier (qui a quitté Virazeil) et Mme RATINAUD Florence, rappelée pour quelques semaines, suite au décès du regretté Marcel THEVEUX.

Un hommage est fait à M. PAULAY Vincent, qui pour des raisons professionnelles, ne renouvelle pas son rôle d'adjoint au Maire, tout en restant conseiller municipal. Depuis 2014, M. PAULAY a œuvré dans de nombreuses missions au service des Virazeillais et Virazeillaises.

Monsieur le Maire adresse ses vœux de réussite à cette équipe, composée de profils variés, d'élus expérimentés et de nouveaux engagés et souhaite la bienvenue à Lory DUPUY, Florian CARESMEL, Hélène LAGASSAN, Pascal REY-LE MEUR et Vincent RAUZIERES.

Il rappelle les deux particularités de ce mandat. D'abord les contraintes liées à la situation nationale et l'absence d'opposition au sein du conseil municipal. Pour autant, cela donne davantage de responsabilités à cette nouvelle équipe. Il s'engage pour la pleine réussite et un réel épanouissement des élus dans ce mandat.

Pour terminer, Monsieur le Maire remercie les agents communaux pour le travail accompli, et encourage son équipe qu'il souhaite présente, accessible, à l'écoute, engagée et proche du terrain pour préparer l'avenir de la commune.

*_*_*_*_*

2) Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de VIRAZEIL étant de 19 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 5.

Le conseil municipal, par 19 voix POUR, décide de fixer à 5 le nombre d'adjoint(e)s au maire.

*_*_*_*_*

3) Election des adjoints

Monsieur le maire fait appel à candidature. Monsieur LEBEDINSKY Alexandre propose sa liste d'adjoints au maire. Chaque conseiller est appelé à voter, sous le contrôle des 2 précédents assesseurs.

**Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :
19 suffrages exprimés POUR, pour la liste de LEBEDINSKY Alexandre ;**

Sont donc élus :

- Monsieur LEBEDINSKY Alexandre en qualité de 1^{er} adjoint ;
- Madame SCAFFINI Sylvie en qualité de 2^e adjointe ;
- Monsieur REVERTE Antoine en qualité de 3^e adjoint ;
- Madame MARTINETTI-BRICE Renée en qualité de 4^e adjointe ;
- Monsieur PIRA Pascal en qualité de 5^e adjoint ;

*_*_*_*_*

5) Les délégations d'attribution du conseil municipal au Maire

Monsieur le maire précise qu'un certain nombre de délégations peuvent être accordées au maire (30 délégations possibles), lui permettant de prendre des décisions et de ne pas avoir à réunir le conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir entendu la présentation par le maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de confier au maire, pour la durée du mandat, les délégations suivantes :

6 - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

8 - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

11 - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

17 - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux à hauteur de 3000€

*_*_*_*_*

6) Charte de l' élu local

Monsieur le Maire fait lecture des 14 points de la charte de l' élu local et en donne un exemplaire à chaque conseiller municipal.

*_*_*_*_*

7) Les indemnités des élus

Monsieur le Maire précise que l' indemnité du maire, des adjoints et des délégués est définie selon un cadre précis.

L' enveloppe globale pour la commune de Virazeil est de 6 683.71€.

INDEMNITÉS ALLOUÉES

Maire

	Indemnité (allouée en % de l' indice brut de terminal de la fonction publique)
Maire	48,22%

Adjoints

Bénéficiaires	
1 ^{er} adjoint	21,17%
2 ^e adjoint	18,05%
3 ^e adjoint	18,05%
4 ^e adjoint	18,05%
5 ^e adjoint	18,05%

Conseillers municipaux avec délégations

Bénéficiaires	
1 ^{er} Conseiller municipal avec délégations	9%
2 ^e Conseiller municipal avec délégations	6%
3 ^e Conseiller municipal avec délégations	6%

Le conseil municipal, après avoir entendu la présentation par le maire, après en avoir délibéré, décide à l' unanimité, d' appliquer les taux ci-dessus mentionnés.

Monsieur le Maire fait lecture des délégations des élus :

Monsieur LEBEDINSKY Alexandre – 1^{er} adjoint au Maire est délégué pour intervenir dans les domaines suivants : personnel communal, administration générale, voirie, réseaux, bâtiments communaux, sécurité, services techniques et cimetières.

Madame SCAFFINI Sylvie – 2^{ème} adjointe au Maire est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants : administration générale, communication, petite enfance, logements communaux, animations et actions de solidarité.

Monsieur REVERTE Antoine – 3^{ème} adjoint au Maire est délégué pour intervenir dans les domaines suivants : administration générale, écoles, jeunesse et citoyenneté, associations et sports.

Madame MARTINETTI-BRICE Renée – 4^{ème} adjointe au Maire est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants : action sociale, CCAS, liens intergénérationnels, culture, Patrimoine et médiathèque.

Monsieur PIRA Pascal – 5^{ème} adjoint au Maire est délégué pour intervenir dans les domaines suivants : finances, urbanisme, économie et travaux.

Madame ZOIA Annie, conseillère municipale, pour exercer, au nom du maire et sous son contrôle, les attributions suivantes : service espaces verts, développement durable et actions de tri et compostage.

Madame PARAGE Marie-Line, conseillère municipale, pour exercer, au nom du maire et sous son contrôle, les attributions suivantes : bien-être animal, action sociale et projets culturels et médiathèque.

Monsieur REY-LE MEUR Pascal, conseiller municipal, pour exercer, au nom du maire et sous son contrôle, les attributions suivantes : associations festives, salles associatives et sécurité et vidéoprotection.

*_*_*_*_*

7) La mise en place des commissions

Monsieur le Maire présente les commissions. il est membre de droit dans toutes les commissions.

Commission Administration Générale – Personnel et Services – Finances et Budgets :

LEBEDINSKY Alexandre	PIRA Pascal	CARESMEL Florian
PARAGE Marie-Line	REVERTE Antoine	ZOIA Annie
REY-LE MEUR Pascal	RIGO Olivia	

Commission Affaires Scolaires, Activités Périscolaires et de Loisirs, Jeunesse, Sports et Citoyenneté :

REVERTE Antoine	DUPUY Lory	LEBEDINSKY Alexandre
MARTINETTI-BRICE Renée	PARAGE Marie-Line	RAUZIERES Vincent
RIGO Olivia	ZOIA Annie	

Commission Vie Associative, Animations :

REVERTE Antoine	REY-LE MEUR Pascal	CARESMEFL Florian
LAGASSAN H��l��ne	DUPUY Lory	MARREL Loriane
MARTINETTI-BRICE Ren��e	PAULAY Vincent	RAUZIERES Vincent
LEBEDINSKY Alexandre	SCAFFINI Sylvie	

Commission Action Sociale et Solidarit  s, Liens Interg  n  rationnels, Personnes Ag  es, Logements communaux :

MARTINETTI-BRICE Ren��e	PARAGE Marie-Line	BONNET Christophe
LEBEDINSKY Alexandre	PIRA Pascal	TONINI-HELBERT Ga��lle (rempla��ante)

Commission Culture, Activit  s Culturelles Patrimoine :

MARTINETTI-BRICE Ren��e	PARAGE Marie-Line	BONNET Christophe
DUPUY Lory	LAGASSAN H��l��ne	LEBEDINSKY Alexandre
MARREL Loriane	CARESMEFL Florian	

Commission Communication, Site Internet :

SCAFFINI Sylvie	CARESMEFL Florian	LAGASSAN H��l��ne
LEBEDINSKY Alexandre	PIRA Pascal	RAUZIERES Vincent

Commission B  timents communaux, Voirie, Travaux, R  seaux, S  curit  , Sauvegarde, Cimetieres :

LEBEDINSKY Alexandre	PIRA Pascal	CARESMEFL Florian
LATASTE Jean-Claude	BONNET Christophe	MARTINETTI-BRICE Ren��e
PARAGE Marie-Line	PAULAY Vincent	REVERTE Antoine
REY-LE MEUR Pascal	REY-LE MEUR Pascal	

Commission Economie, Urbanisme, Agriculture, Environnement :

PIRA Pascal	LEBEDINSKY Alexandre	MARTINETTI-BRICE Ren��e
VALENTI Monique	REY-LE MEUR Pascal	

Commission Espaces verts, développement durable, Embellissement du village, Transports, Bien être animal :

ZOIA Annie	PARAGE Marie-Line	LEBEDINSKY Alexandre
REY-LE MEUR Pascal	VALENTI Monique	TONINI-HELBERT Gaëlle (remplaçante)

Commission restaurant scolaire avec parents d'élèves + enseignants :

SCAFFINI Sylvie	LEBEDINSKY Alexandre	PARAGE Marie-Line
PIRA Pascal	REVERTE Antoine	

Commissions statutaires :

CCAS	M. le Maire de droit	DUPUY Lory
MARTINETTI-BRICE Renée	PARAGE Marie-Line	REY-LE MEUR Pascal

Impôts	Titulaires	PIRA Pascal	PARAGE Marie-Line
Suppléants	BONNET Christophe	LEBEDINSKY Alexandre	SCAFFINI Sylvie

Appel d'offres	LEBEDINSKY Alexandre	PAULAY Vincent
PIRA Pascal		

*_*_*_*_*

8) Fixation du nombre d'administrateur du CCAS

En application des articles R.123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité, procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Titulaires : MARTINETTI-BRICE Renée et PARAGE Marie-Line

Suppléants : DUPUY Lory et REY-LE MEUR Pascal

*_*_*_*_*

9) La nomination des délégués au syndicat EAU47

Monsieur le Maire rappelle le transfert de la (des) compétence(s) eau potable et/ou assainissement /l'adhésion au Syndicat EAU47. Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant ;

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner :

Titulaire : LEBEDINSKY Alexandre

Suppléant : ZOIA Annie

*_*_*_*_*

10) La nomination des délégués à Territoire d'Energie Lot-et-Garonne

Il convient d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au scrutin secret à la majorité absolue, pour représenter la commune à Territoire d'Energie Lot-et-Garonne au sein de la Commission Territoriale d'Energie de Lot-et-Garonne.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner :

Titulaires : M. PIRA Pascal et M. LEBEDINSKY Alexandre

Suppléants : M. LATASTE Jean-Claude et M. REVERTE Antoine

*_*_*_*_*

11) La nomination des délégués au chenil Caubeyres

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de désigner deux délégués titulaires représentant la commune de Virazeil auprès du SIVU 47 Chenil de Caubeyres.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner :

Mme PARAGE Marie-Line et M. REY-LE MEUR Pascal.

*_*_*_*_*

La séance d'installation de ce nouveau conseil municipal s'est terminée à 19h42, par le verre de l'amitié. Monsieur le Maire remercie le public présent.

La secrétaire de séance,
Marie-Line PARAGE

Le Maire,
Christophe COURREGELONGUE